

## Jean-Baptiste André Godin à Irénée Ducatte, 1er février 1876

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (232r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Irénée Ducatte, 1er février 1876, consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48763>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er février 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ducatte, Irénée \(1824-1893\)](#)

Lieu de destination Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

### Description

Résumé Godin annonce à Ducatte qu'il a décidé de ne pas poser sa candidature aux élections législatives de 1876 comme il l'indique dans le *Courrier de l'Aisne* du jour. Il remercie du concours qu'il voulait lui prêter : « Mais avec les restrictions apportées au suffrage universel, il est difficile d'arriver à une représentation sincère du pays. » Il l'engage à voter pour un candidat proche de ses idées.

Notes La lettre à laquelle Godin fait référence est relative à sa renonciation à une candidature à sa réélection en qualité de député de l'Aisne ; datée du 31 janvier 1876, la lettre est publiée par *Le Guetteur de Saint-Quentin* le 2 février 1876 (en ligne :

<https://www.retronews.fr/journal/le-guetteur-de-saint-quentin-et-de-l-aisne/2-fevrier-1876/819/2337401/2>, consulté le 4 mars 2023).

## Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Élections](#)

Œuvres citées [Le Courrier de l'Aisne : Journal agricole, industriel, commercial et littéraire, Laon, 1865-](#).

Événements cités [Élection législatives \(20 février et 5 mars 1876, France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 10/10/2023

---

21  
22  
23

Yonne le 1 février 76

Cher Monsieur Ducat,

Nous verrez dans le "Courrier de l'Aisne" de ce jour que j'ai pris la résolution de ne pas poser ma candidature. Je vous remercie très sincèrement du concours que nous vouliez me prêter et assurement mes intentions correspondraient aux vôtres.

Mais avec les restrictions apportées au suffrage universel, il est difficile d'arriver à une représentation sincère du pays, je vous engage donc dans ces circonstances, puisque nous ne pouvons voter pour le candidat de

nos préférences à nous mêmes à la candidature qui s'en rapproche le plus.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

D. Godin